

Solutions étrangères

et intérêts.

Vous m'avez adressé un bon et mise en demeure de
payer les heures pour le 30 juin 2014. Je vous
adresse dès lors un contre-projet qui aura
une durée d'un mois qui se terminera le 30
juin 2014. Votre SRS est contracté à la fois
et me réserve de vous réclamer des dommages

Madame,